

Lundi 20 mars
2023

Le cahier syndical

Édition 20

Des nouvelles de votre syndicat!

Olivier Bouchard

Consultation : partie 1

Et oui, encore une consultation! Non mais, c'est là qu'on l'on s'ennuie de la dictature, n'est-ce pas?



Le comité de négociation de l'Alliance (ASPPC) a demandé à ses délégués de consulter les membres de leur syndicat au sujet de certaines de nos revendications au cœur du Cahier de demandes sectorielles. Nous en avons brièvement discuté à la dernière A.G., mais nous n'avons pas eu le temps d'aller jusqu'au bout de l'exercice.

Il ne s'agit pas de proposer des amendements, mais plutôt de nous faire des commentaires sur les principes sous-jacents aux diverses demandes sur l'enseignement à distance (EAD). Rien ne vous empêche de vous prononcer sur les demandes elles-mêmes, ceci dit! L'idée est de nous (les délégués) alimenter pour les discussions que nous aurons sur l'EAD lors de l'ASPPC de la fin mars. Les principes en question se trouvent en page 2 du journal.



Notons que les syndicats FNEEQ et FEC ne sont pas forcément « à la même place » par rapport à l'EAD. Certains collègues, comme le nôtre, ont développé une offre en la matière bien avant la pandémie. Matane est d'ailleurs l'un des Cégeps d'origine ayant participé à la création de l'entité *Cégep virtuel*, par exemple – et plusieurs savent que notre expertise remonte à encore plus loin, si on se rappelle notamment l'expérience avec Sainte-Anne-Des-Monts ou Gaspésie et les îles. Il faut donc nous assurer que notre voix soit entendue par les autres syndicats membres de l'ASPPC. Les commentaires déjà formulés le 2 mars dernier ont été enregistrés, mais ne vous gênez pas pour en faire d'autres!

Sur Facebook, vous pouvez nous trouver en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.facebook.com/SPECMatane>

Lien vers le site Internet du syndicat :
<https://specm.org/>

Petit espace de paix pour nos ami.e.s et collègues d'Amqui

Yannick Malouin

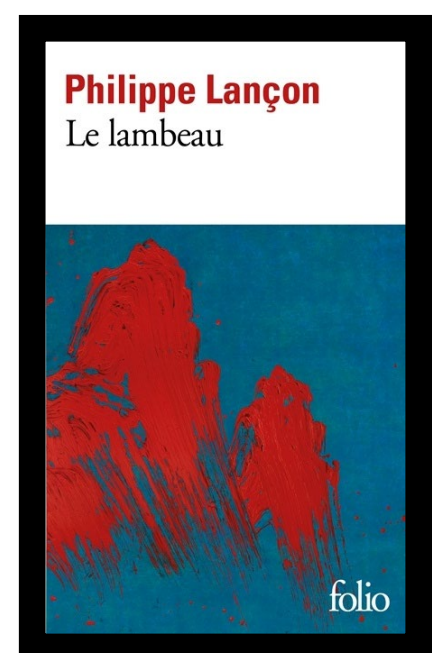
Quand la folie frappe...

Quand la folie chamboule le quotidien des gens pour y semer l'horreur, quand le malheur frappe, dans de petites communautés comme les nôtres, on y connaît forcément quelqu'un touché.

Nos collègues enseignants au Centre matapédien d'études collégiales vivent, en ce moment, une période trouble, conséquence du drame qui nous a toutes et tous laissés.e.s sans mot.

La résilience des Matapédiens n'est pas à démontrer et je sais qu'ils sauront traverser cette épreuve avec brio. Dans l'intervalle, laissons-nous le temps de prendre soin de notre monde.

En toute solidarité.



Quand des événements comme ceux qui se sont déroulés à Amqui surviennent, j'ai souvent le réflexe de me tourner vers mes sources de réconfort classiques, comme la musique et la littérature. C'est aussi ce qu'a fait Philippe Lançon, victime de l'attentat des bureaux de Charlie Hebdo, le 7 janvier 2015. Lançon a dû se reconstruire – figurativement, mais aussi littéralement – après cet épisode qui a marqué la France. Un livre magnifique, sans haine, qui ne masque pourtant pas l'horreur qui l'a fait naître.

Olivier

Olivier Bouchard

Consultation : partie 2

M2 Encadrer les spécificités de l'enseignement à distance sur le plan des conditions de travail, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, notamment en limitant le nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe et en garantissant le soutien nécessaire.

LES PRINCIPES DE LA M2 DÉCLINÉS :

- Les conditions de pratique de l'EAD doivent être en adéquation avec les dispositions de la convention collective;
- Les conditions de pratique de l'EAD doivent favoriser la qualité de la relation pédagogique, notamment par un nombre maximal d'étudiantes et d'étudiants par groupe et par la mise en place de conditions qui garantissent l'intégrité des évaluations;
- Une formation technique et pédagogique doit être rendue accessible par le Collège pour les enseignant.es qui le souhaitent;
- Les outils et le soutien matériel nécessaires à l'EAD, tant sur le plan des conditions d'enseignement que des conditions d'études, doivent être fournis par le Collège;
- Le Collège doit porter la responsabilité de veiller à la protection du droit d'auteur et du droit à la vie privée dans les contextes d'EAD;
- L'autonomie professionnelle dans ses volets individuel et collectif, notamment en ce qui concerne le contenu des cours et le respect des prérogatives enseignantes, doit être respectée;
- Des ententes claires doivent être établies concernant le partage des responsabilités entre collèges dans les situations de partenariats inter-établissements pour l'offre de cours en EAD.

M1 Circonscrire et baliser le développement de l'offre d'enseignement à distance, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, en inscrivant dans la convention collective des conditions et processus locaux et nationaux, notamment dans la perspective d'assurer la cohérence du réseau et la vitalité des cégeps dans l'ensemble des régions.

LES PRINCIPES DE LA M1 DÉCLINÉS :

- L'offre de cours en EAD doit répondre à un véritable besoin d'accessibilité aux études auquel l'enseignement en présence ne peut répondre;
- Les cours en EAD doivent être offerts en priorité par les cégeps situés en région qui sont en situation de sous-effectifs étudiants;
- Dans la mesure du possible, un cégep qui offre un cours en EAD doit offrir également ce cours en présence;
- Il doit être reconnu que l'EAD est incompatible avec certains types de cours;
- Le développement de l'EAD en mode asynchrone doit être évité;
- Les acteurs locaux concernés par un projet d'EAD dans un cégep (par exemple les départements, la Commission des études, le syndicat en RCS/CRT) doivent donner leur accord au projet avant sa mise en œuvre;
- Un comité paritaire national doit être chargé de recenser l'ensemble des cours offerts en EAD et de veiller au respect des balises de développement de l'EAD dans le réseau collégial.

M3 Reconnaître et financer la charge supplémentaire engendrée par l'enseignement à distance, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

Nous estimons que des précisions additionnelles ne sont pas requises à cette étape.